ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 16319

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés de financement et sur l'avenir des chantiers d'utilité sociale. Les taux de prise en charge des contrats emploi-solidarité des chantiers et ateliers d'insertion ont été maintenus jusqu'au 31 juillet 2003. Les associations qui interviennent sur le champ de l'insertion par l'activité économique et qui bénéficient de cette mesure sont inquiètes pour la politique qui sera choisie après le 31 juillet 2003, car elle détermine les relations entre les différents acteurs : État, conseils généraux, travailleurs sociaux, élus et porteurs de projets. C'est pourquoi, il lui demande de préciser ses intentions sur l'avenir de ces taux de prise en charge des contrats emploi-solidarité des chantiers et ateliers d'insertion après le 31 juillet 2003.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de préciser ses intentions sur les taux de prise en charge applicables aux contrats emploi solidarité (CES) des chantiers et ateliers d'insertion après le 31 juillet 2003. Les chantiers d'insertion développant des activités présentant un caractère d'utilité sociale et conventionnés par le Préfet dans le cadre de l'article L. 322-4-16 III ou IV du code du travail, peuvent bénéficier, à la demande de l'employeur, de taux majorés de prise en charge par l'État de 90 et de 95 %. Il s'agit en effet d'éviter que l'effort de responsabilisation demandé aux employeurs de CES en 2002, ne vienne compromettre la structuration d'une offre d'insertion locale pour les personnes en situation d'exclusion. Cette mesure dérogatoire, qui devait initialement prendre fin au 31 juillet 2003, a été prorogée par note aux services déconcentrés du travail et de l'emploi en date du 25 juin 2003 et sera pérennisée par voie réglementaire pour la gestion 2004.

Données clés

Auteur : M. Damien Alary
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16319
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2810
Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9603